

**ARRETE PORTANT FERMETURE DES STATIONS DE MERIBEL ET DE
MOTTARET**

Le Maire de la COMMUNE DES ALLUES,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2212-2,

Vu les recommandations face à la menace sanitaire grave – épidémie du COVID19,

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la santé des clients et des acteurs des stations de Méribel et de Mottaret,

ARRETE

Article 1

Les stations de Méribel et de Mottaret sont fermées à compter du dimanche 15 mars 2020, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Article 2

Le Directeur Général des Services de la commune, les responsables de l'exploitation des remontées mécaniques de la vallée de MERIBEL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture d'Albertville.

Fait aux ALLUES, le 15 mars 2020 à 7h00

Le Maire,
Thierry MONIN

